

Moyens de paiement

	Moyens de paiement possibles											
Activités	Paiement en ligne	Prélèvement	Espèces	Chèque	Carte bancaire	Chèque emploi service universel	Chèque vacances	Pass jeunes 76 (de 6 à 15 ans)	Pass collège (jeune inscrit au collège)	Atout Normandie (de 15 à 25 ans)	Aides de la Caf	Participation employeur
Centres de loisirs	⊘	⊘	⊘	⊘	Ø	\checkmark	⊘	*	※	×	⊘	②
Animalins	⊘	⊘	Ø	⊘	⊘	②	*	*	※	*	(X)	*
Centres de vacances	⊘	⊘	Ø	⊘	⊘	*	⊘	*	(X)	×	⊘	②
Courts séjours	⊘	⊘	Ø	⊘	⊘	*	⊘	*	(X)	*	⊘	②
Restauration scolaire	⊘	⊘	Ø	⊘	⊘	*	*	*	*	*	※	*
«Sport pour tous»	⊘	⊘	Ø	⊘	②	*	*	*	(X)	*	⊘	⊘
Conservatoire	Ø	⊘	⊘	⊘	②	*	*	②	②	②	⊘	②
Centres socioculturels	⊘	②	⊘	⊘	⊘	*	*	⊘	⊘	②	⊘	⊘

Le virement n'est pas un moyen de paiement possible.

Les factures de moins de 15 € ne peuvent pas être éditées. Elles restent en attente, parfois des années. C'est pourquoi, une fois, le montant atteint, vous pouvez recevoir une facture correspondant aux services utilisés.

